

ETUDE DE SOL ET DE FILIERE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Référence dossier

EF – 2019.03.13

Le 5 avril 2019

Situation du bien

Local gardien d'une déchèterie

Kerorien

56580 CREDIN

Propriétaire du bien

PONTIVY COMMUNAUTE

Identification de l'organisme

EURL DIAG ODICEE - RCS LORIENT 824 221 451 – APE 7120B

- ✓ **15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY – tél. : 02.97.08.79.34**
- ✓ **47 rue Notre Dame - 22600 LOUDEAC – tél. : 02.96.28.23.60**

Identification du technicien

Yannick Carrer

Contenu du rapport

| | |
|--|---------|
| • Objet de la mission | Page 3 |
| • Références Réglementaires | Page 3 |
| • Conditions de la mission | Page 3 |
| • Mode opératoire | Page 4 |
| • Cadre de l'étude | Page 5 |
| • Plan de situation | Page 6 |
| • Extrait du plan cadastral | Page 7 |
| • Description du projet | Page 8 |
| • Contexte environnemental et paysager | Page 8 |
| • Reconnaissance de sol | Page 10 |
| • Projet proposé | Page 11 |
| • Présentation du système d'assainissement | Page 14 |
| • Recommandations d'entretien | Page 18 |
| • Tableau comparatif synthétique des filières agréées | Page 20 |
| • Plan d'implantation des sondages et des points de niveau | Page 23 |
| • Plan d'implantation de l'installation | Page 24 |
| • Profil hydraulique | Page 25 |

Nombre total de pages 25

Objet de la mission

La Société DIAG ODICEE a été sollicitée afin d'effectuer une reconnaissance de sol en vue de définir un dispositif d'assainissement non collectif pour le local gardien dans le cadre de la construction d'une déchèterie.

Références réglementaires

- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;
- L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques en matière d'installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5 ;
- Le Document Technique Unifié 64.1 P1-1 d'aout 2013 fixe les normes pour la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif jusqu'à 20 pièces principales.

Conditions de la mission

Le présent rapport ainsi que toutes ses annexes ne peuvent être dissociés.

Toute communication ou reproduction partielle d'un élément de ce rapport sans accord préalable écrit de DIAG ODICEE ne saurait engager la responsabilité de celle-ci, en cas de mauvaise utilisation.

Le rapport a été établi selon les informations écrites et/ou orales fournies par le donneur d'ordre. Toute donnée nouvelle quant à la conception, l'importance et l'implantation des ouvrages par rapport aux données de base ayant permis l'établissement du présent rapport, peut conduire à modifier les conclusions et prescriptions de celui-ci et doit par conséquent être portée par écrit à la connaissance de DIAG ODICEE (nouvel ordre de mission). Ces modifications demandées par le client feront l'objet d'une nouvelle facturation.

Tout élément nouveau mis en évidence lors de l'exécution des fondations ou de leurs travaux préparatoires, et qui n'aurait pas été détecté ou signalé dans la présente étude, peut amener DIAG ODICEE à réviser les conclusions de son rapport et adapter éventuellement les solutions préconisées lors de l'étude initiale sous réserve que cet élément soit porté à connaissance. Ces modifications feront l'objet d'une nouvelle facturation.

DIAG ODICEE ne saurait être rendu responsable des modifications apportées à son étude que dans le cas où elle aurait donné son accord par écrit sur les-dites modifications.

DIAG ODICEE reste à la disposition du Client pour faire procéder à sa demande à une visite du chantier par son responsable lors du démarrage des travaux préparatoires de fondation ou de leur exécution pour vérifier si la nature des sols et la profondeur des terrains d'assise des fondations sont conformes aux données de la présente étude. Cette nouvelle mission complémentaire devra faire l'objet d'une commande particulière et fera toujours l'objet de l'établissement d'un procès-verbal ainsi que d'une nouvelle facturation.

Par conséquent, toutes modifications demandées par le client ne se fera qu'après règlement du premier dossier et fera l'objet d'une nouvelle facturation.

Mode opératoire

Cette étude vise à apprécier la nature du sol, son aptitude à l'épuration et à la dispersion des effluents.

Ces études respectent le cahier des charges mis en place pour la réalisation d'une étude de sol et de filière dans le département ainsi que les textes législatifs et les normes en vigueur (voir page 3).

Nous nous rendons systématiquement sur place pour réaliser des sondages, prendre les niveaux et recenser les contraintes potentielles du site. Les sondages sont réalisés à la tarière manuelle du type Edelman de 6 cm de diamètre. Si nécessaire, des sondages sont réalisés à la pelle mécanique en accord avec le donneur ordre et à sa charge. Sauf mention contraire, la valeur de perméabilité du sol est estimée par le technicien. Si nécessaire, des tests de perméabilité sont réalisés à l'aide d'un infiltromètre à niveau constant (méthode Porchet) en accord avec le donneur ordre et à sa charge. Les points de niveau sont relevés à l'aide d'un niveau laser rotatif ou d'un altimètre (précision : +ou- 3mm).

Les observations et mesures recensées sur le site sont complétées par les différents documents dont nous pouvons disposer : cartes IGN, cartes géologiques, relevés topographiques, études antérieures sur des parcelles mitoyennes...

En premier lieu, le technicien proposera une filière traditionnelle (tranchées d'épandage, filtre à sable vertical drainé ou non drainé, lit d'épandage ou tertre d'infiltration). Les filières non traditionnelles (filtres compacts, micro-stations d'épuration) pourront toutefois être préconisées face à l'impossibilité technique de mettre en œuvre une filière traditionnelle ou par choix motivé du maître d'ouvrage. Dans des cas exceptionnels, lorsque la dispersion-épuration dans le sol en place n'est pas possible, tous les exutoires de surface possibles seront recherchés pour permettre l'évacuation gravitaire ou non des effluents traités, en vue de réaliser une filière drainée.

Document(s) transmis par le donneur d'ordre ou le propriétaire :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan de masse | <input checked="" type="checkbox"/> Plans intérieurs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan d'arpentage ou de bornage | <input type="checkbox"/> Diagnostic du SPANC |
| <input type="checkbox"/> Autres | Lesquels : |

Document(s) ayant servi(s) à établir les documents cartographiques :

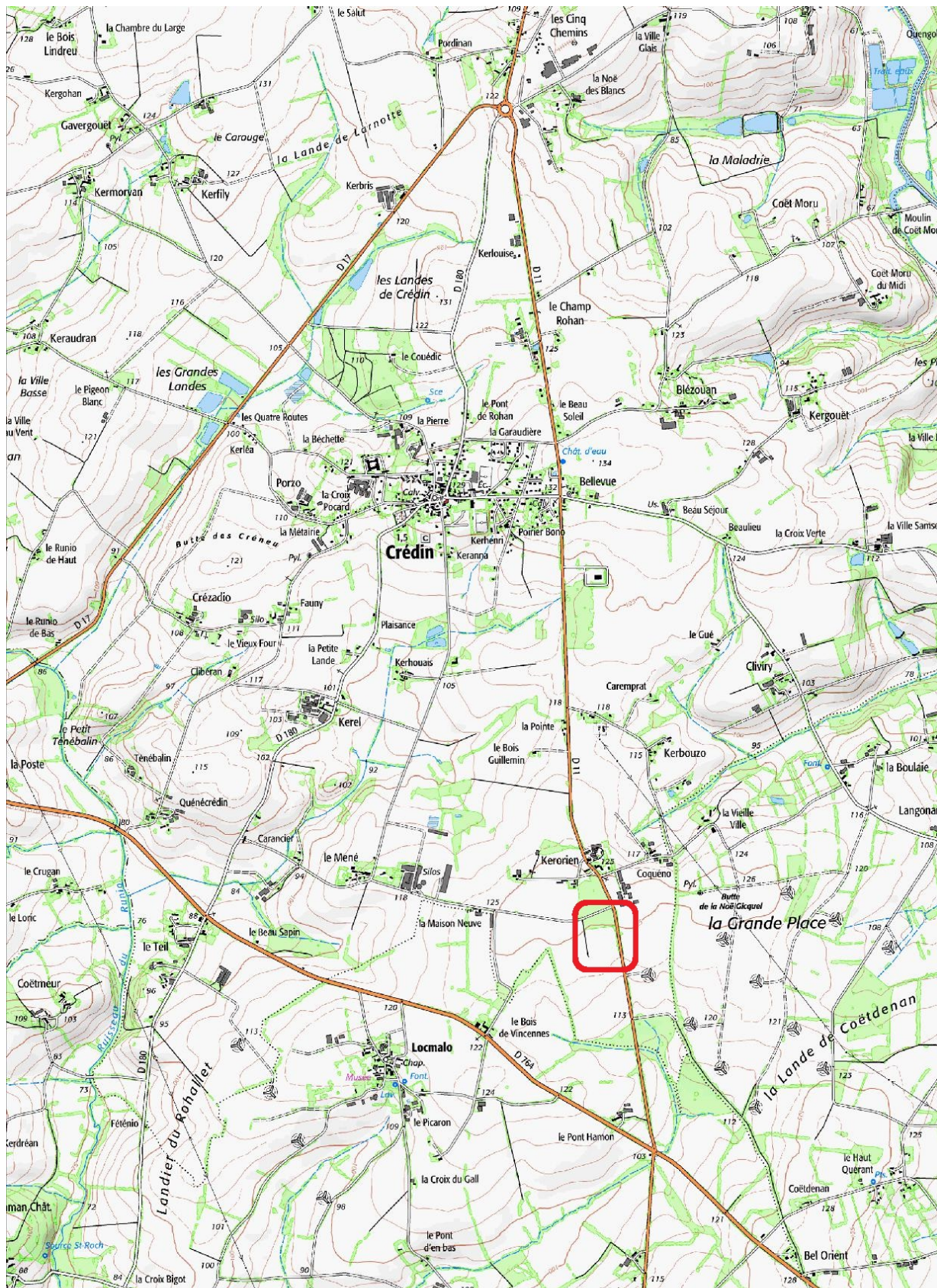
- Extrait du plan cadastral
- Plan d'arpentage ou de bornage
- Plan de masse

Remarques :

Cadre de l'étude

| | |
|--|--|
| Donneur d'ordre : | PONTIVY COMMUNAUTE 1 Place Ernest JAN BP 96 56003 PONTIVY Cédex |
| Propriétaire(s) : | PONTIVY COMMUNAUTE 1 Place Ernest JAN BP 96 56003 PONTIVY Cédex |
| Nom de la personne accompagnant le technicien : | / |
| Lieu : | Kerorien 56580 CREDIN (voir plan page 6) |
| Référence(s) cadastrale(s) : | Section ZW n°15 (voir plan page 7) |
| Date de la visite : | 26/03/2019 |

Plan de situation

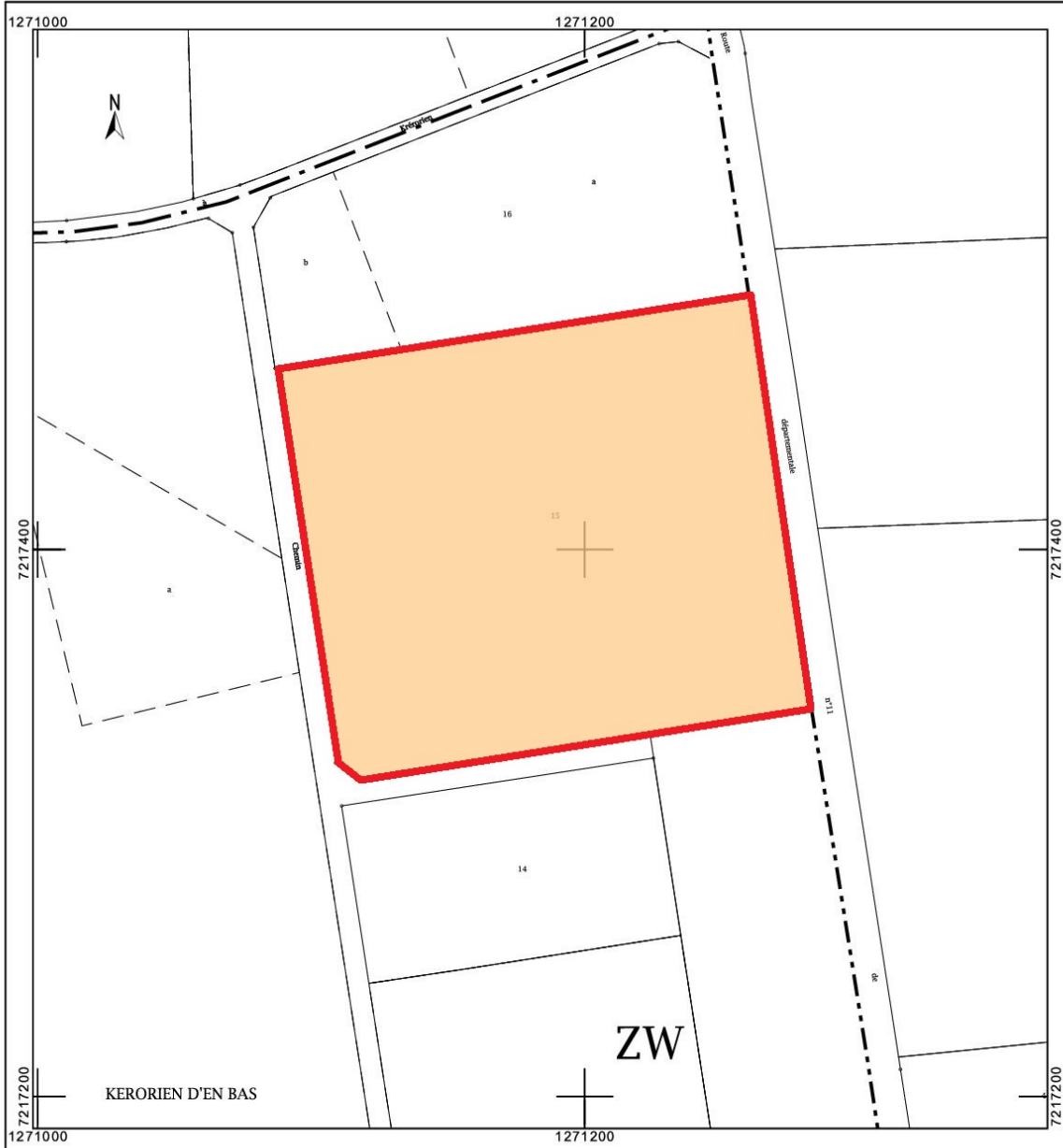


EF - 2019.03.13 – PONTIVY COMMUNAUTE - CREDIN

EURL DIAG ODICEE 15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY Tél : 02.97.08.79.34
47 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC Tél : 02.96.28.23.60
e-mail : diag.odicee@eau-dicee.com

Extrait du plan cadastral

| | | |
|--|--|---|
| Département : MORBIHAN | DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL ----- | Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VANNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 13 Avenue Saint Symphorien 56020 56020 VANNES Cédex tél. 02 97 01 50 66 -fax ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr |
| Commune : CREDIN | | Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr |
| Section : ZW Feuille : 000 ZW 01 | | |
| Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2000 | | |
| Date d'édition : 26/03/2019 (fuseau horaire de Paris) | | |
| Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics | | |



EF - 2019.03.13 – PONTIVY COMMUNAUTE - CREDIN

EURL DIAG ODICEE 15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY Tél : 02.97.08.79.34
47 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC Tél : 02.96.28.23.60
e-mail : diag.odicee@eau-dicee.com

Description du projet

Type d'immeuble : local gardien d'une déchèterie.

Type d'occupation : permanente.

Nombre d'occupants : 2 au maximum.

Estimation de la quantité d'eaux usées à traiter sur 3 jours (temps de séjour nécessaire pour la décantation) :

$$\begin{array}{rcl} \text{Nombre de personnes} & & \text{consommation d'eau} \\ \text{pouvant être présentes} & \times & \text{potentielle par personne} \\ \text{par jour en période de} & & \text{(en litres) *} \\ \text{pointe} & & \times & \text{3 jours} \\ & & & \text{(temps de séjour} \\ & & & \text{nécessaire pour la} \\ & & & \text{décantation)} \\ \\ = & 2 \times 75 \times 3 & \\ = & 450 \text{ litres} & \end{array}$$

(*) La consommation journalière de référence est de 150 litres par équivalent habitant et par jour. Au regard de l'occupation et de l'usage des locaux pour lesquels le système d'assainissement est destiné, il est possible de pondérer la consommation. Dans ce cas précis, nous estimons la consommation journalière à 75 litres par équivalent habitant et par jour au maximum (en provenance d'une douche, d'un WC et d'un lavabo).

Ainsi, la quantité d'eaux usées à traiter est estimée à **450 litres** sur trois jours ou à **1 équivalent habitant (valeur nominale)**.

Contexte environnemental et paysager

➤ **Description du terrain :**

Références cadastrales : section ZW n°15

Surface du terrain : 27 010 m²

Surface disponible : > 2000 m²

Occupation du sol : champ cultivé.

Topographie : pente faible (inférieure à 5%) vers le sud.

Conditions d'accès : bonnes

Encombrement de la parcelle : nul

➤ **Mode d'adduction d'eau potable**

Public

➤ **Réseaux existants**

Présence de réseaux enterrés dans le périmètre du dispositif projeté (sur déclaration du propriétaire) : non

Présence de réseaux aériens dans le périmètre du dispositif projeté : non

➤ **L'urbanisation :**

Zone rurale, habitat dispersé

➤ **Géologie :**

Altérites et limons remaniés avec fragments de quartz emballés (selon la feuille au 1/50000 n°350 de Josselin).

➤ **Sensibilité du milieu :**

Le terrain ne se situe pas :

- dans une zone sensible : périmètre de protection de captage d'eau potable, captage privé d'eau potable, zone de baignade, cressiculture, conchyliculture...
- dans une zone à enjeu environnemental ou sanitaire.
- dans une zone humide classée ou toute autre zone naturelle protégée.

➤ **Hydrogéologie et hydraulique :**

Présence d'un puits ou d'un forage sur la propriété à moins de 35 mètres du système de traitement et/ou d'infiltration projeté : non

Présence d'un puits ou d'un forage sur un terrain mitoyen à moins de 35 mètres du système de traitement et/ou d'infiltration projeté : non

Présence d'une nappe d'eau permanente ou temporaire détectée à la profondeur des sondages réalisés : non.

Présence d'un ou plusieurs réseaux hydrauliques superficiels sur la propriété ou en périphérie de celle-ci : oui

Lesquels : un fossé en limite est de la parcelle, le long de la route départementale n°11.

Reconnaissance de sol

Date de la visite terrain : 26/03/2019

Contexte météorologique du jour de la visite : sec.

Contexte météorologique durant les jours précédents la visite : sec.

Nombre de sondages réalisés : 6

Méthode de prospection : tarière à main diamètre 60 mm.

Réalisation de sondages à la pelle mécanique : non nécessaire.

La coupe pédologique du sol observé est la suivante :

SONDAGES n°1, 2, 3, 4, 5 et 6

Nature du sol : en place

Occupation du sol : champ cultivé

Situation / versant : au tiers supérieur du versant

Situation morphologie locale : sur une pente régulière

Nature du substratum : argile

Cause de l'arrêt de la description du profil : profondeur suffisante atteinte

Code SHRP : III

Présence d'une nappe d'eau permanente : Non

Présence d'une nappe d'eau temporaire : Oui - *Profondeur d'apparition* : 0,30 mètre

| Profondeur en mètres | Texture | Couleur | Charge en cailloux | Compacité | Hydromorphie | Valeur K en mm/h |
|----------------------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|-------------|--------------|------------------|
| de 0,00 à -0,30 | Limon | Brun | Nulle à très faible | Peu compact | Nulle | 15 < K < 30 |
| de -0,30 à -0,60 | Limon argileux à limon-argilo-sableux | Brun ocre rouille | Nulle à très faible | Peu compact | Moyenne | K < 10 |
| de -0,60 à -1,20 | Argile à argilo-sableux | Gris rouille | Nulle à très faible | Compact | Nulle | |

Projet proposé

Critères majeurs influençant le choix de la filière :

- ✓ Sol assez homogène, peu profond et de perméabilité médiocre, sur substratum argileux à argilo-sableux peu perméable ;
- ✓ Présence d'une nappe d'eau temporaire à faible profondeur.

En conséquence, le sol n'est pas apte au traitement et à l'élimination des eaux usées par épandage dans le sol en place (perméabilité estimée : $K < 10$ mm/h).

Autres critères influençant le choix de la filière :

- ✓ Topographie : pente faible ;
- ✓ Présence permanente des employés mais la consommation d'eau sera assez faible ;
- ✓ Présence d'un exutoire de surface pour le rejet des effluents traités ;
- ✓ Faible dénivellation entre le terrain naturel et le fossé ;
- ✓ Une plateforme surélevée par rapport au terrain naturel sera créée pour recevoir des locaux et les quais de déchargement ;
- ✓ Eviter les systèmes mécaniques afin de limiter le risque lié aux pannes et les gênes occasionnées ;
- ✓ Proposer la filière la plus avantageuse d'un point de vue technico-économique.

Par conséquent, le choix concernant le dispositif de traitement se porte sur un filtre compact.

La quantité d'eaux usées à traiter est estimée à **450 litres sur trois jours soit à 1 équivalent habitant**. Le dispositif d'assainissement sera composé **d'une fosse toutes eaux** (volume à déterminer suivant le produit) qui recueillera les eaux vannes et les eaux ménagères, **d'un filtre compact ayant une capacité de traitement d'au moins 1 EH** (voir liste page 16) et **d'un rejet en gravitaire des eaux usées traitées au futur réseau d'eaux pluviales. Les eaux usées et pluviales seront ensuite rejetées au fossé de la route départementale.**

Pour l'édition de ce rapport, nous avons pris comme référence un produit qui nous semble l'un des plus favorables d'un point de vue technico-économique : **le filtre compact à média minéral Biomeris (SEBICO) : agrément n°2017-001-ext01.**

Par conséquent, le dispositif d'assainissement serait composé **d'une fosse toutes eaux de 3000 litres** qui recueillera les eaux vannes et les eaux ménagères, **d'un filtre compact à média minéral Biomeris ayant une capacité de traitement de 4EH (SEBICO)** et **d'un rejet en gravitaire des eaux usées traitées au futur réseau d'eaux pluviales.**

Recommandations techniques relatives à la mise en œuvre du dispositif d'assainissement

- ✓ **Collecte des eaux usées**

Il faudra installer un té de visite à la sortie des eaux usées.

Il faudra prendre des précautions lors de la pose des canalisations (présence à venir d'un câble électrique et d'un câble télécom).

- ✓ **Fosse septique toutes eaux – filtre compact**

Il faudra prendre des précautions lors de la pose des ouvrages (présence à venir d'un câble électrique et d'un câble télécom).

Les ouvrages seront implantés dans un remblai. En conséquence, il appartiendra au maître d'œuvre, maître d'ouvrage ou à l'entreprise chargée de l'installation des ouvrages de contrôler les conditions de pose et de prendre les dispositions adaptées ou de contacter DIAG ODICEE afin de contrôler les conditions de pose et de prendre les dispositions adaptées.

Les ouvrages doivent être situés hors des zones destinées à la circulation et au stationnement de tout véhicule (engin agricole, camion, voiture, etc.) et zones de stockage, sauf précautions particulières.

Les tampons de visite doivent être situés au niveau du sol, afin de permettre leur accessibilité.

✓ **Ventilation primaire**

Elle sera installée en toiture. A l'extrémité de la canalisation sera installé un chapeau simple.

✓ **Ventilation secondaire**

Elle sera installée en toiture et devra dépasser du faitage de 40 cm environ. A l'extrémité de la canalisation sera installé un extracteur statique.

✓ **Rejet au réseau eaux pluviales**

Il faudra prendre des précautions lors de la pose des canalisations (présence à venir d'un câble électrique et d'un câble télécom).

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées ou dirigées vers le dispositif d'assainissement.

REMARQUE

Dans le cas où le choix de Pontivy Communauté se porterait finalement sur un autre produit, un nouveau plan de masse et un nouveau profil hydraulique devront être réalisés (voir la liste exhaustive des produits au chapitre intitulé « présentation du système d'assainissement »).

Ce n'est qu'à cette condition que l'étude de sol et de filière pourra ensuite être transmise au Service Public d'Assainissement Non Collectif dans le cadre du contrôle de conception.

Procédure à suivre

Etape 1 : le contrôle de conception

Il est réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) et a pour but de contrôler la conformité du projet.

Il vous faudra ainsi déposer en mairie ou au S.P.A.N.C les pièces suivantes en 2 exemplaires (voir pièces jointes) :

- L'étude de sol et de filière ;
- Le formulaire de demande de contrôle de conception pour la mise en place d'un assainissement non collectif ;
- L'autorisation de rejet d'effluents traités au fossé de la route départementale préalablement demandée auprès de l'Agence Technique Départementale (1 rue Théodore Botrel, 56120 JOSSELIN).

Le S.P.A.N.C émettra un avis vous autorisant à réaliser les travaux.

Etape 2 : mise en œuvre du dispositif d'assainissement

Etape 3 : le contrôle de bonne exécution

Il est également réalisé par le S.P.A.N.C et a pour but de contrôler la bonne exécution du projet. Il est effectué avant remblaiement de l'ensemble du dispositif d'assainissement à la demande du propriétaire ou de l'installateur.

DIAG ODICEE
15 quai du Couvent
56300 PONTIVY

Le 5 avril 2019

Le technicien : Yannick Carrer

Signature du technicien



Je soussigné,

- atteste avec reçu de la société DIAG ODICEE et de son technicien toutes les informations concernant les différentes filières envisageables sur ma propriété (types, principes de conception et de fonctionnement des filières, ordre de priorité des filières, avantages et inconvénients des filières, coûts approximatifs des travaux et d'entretien des filières...) ;
- atteste avoir retenu la solution exposée dans ce rapport au regard des éléments énumérés ci-dessus.

Signature du pétitionnaire précédée de la date et de la mention « lu et approuvé »

Présentation du système d'assainissement

Pour l'installation en bonne et due forme de l'ensemble du dispositif, nous invitons l'installateur à se référer à l'ensemble des normes d'installations (DTU 64.1 P1-1 d'aout 2013).

L'assainissement non collectif comporte 3 étapes :

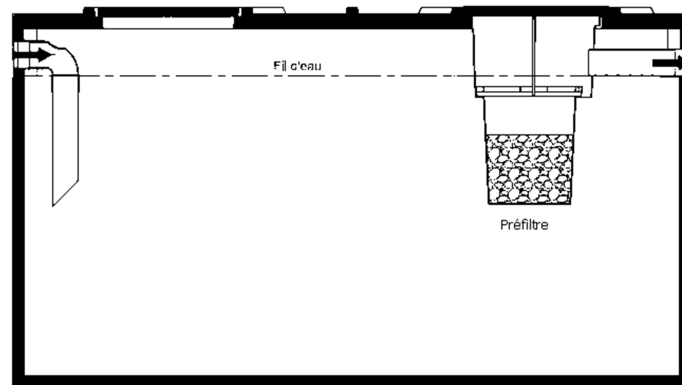
- le prétraitement,
- le traitement des eaux usées prétraitées par le sol en place ou reconstitué (milieu filtrant) ou par un système d'oxygénation forcée installé dans une cuve (micro-station d'épuration),
- l'évacuation des eaux usées traitées dans le sous-sol (infiltration) ou à défaut par rejet vers le milieu hydraulique superficiel.

• Le prétraitement

- Fosse septique toutes eaux

Les eaux usées de l'habitation, composées des "eaux vannes" (WC) et des "eaux ménagères" (salle de bain, cuisine, machine à laver la vaisselle et/ou le linge) sont collectées ensemble ou séparément à une fosse septique toutes eaux. La fosse septique toutes eaux assure la liquéfaction et la décantation partielle des matières solides des effluents bruts afin de protéger le système d'épandage contre le risque de colmatage.

Elle doit être placée au plus près de l'habitation (de préférence à moins de 10 mètres de l'évacuation des eaux de cuisine). La fosse septique doit être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou statique, sauf précautions particulières de pose, et doit rester accessible pour l'entretien.



- Préfiltre :

Un préfiltre intégré à la fosse septique toutes eaux ou placé immédiatement à l'aval de la fosse septique toutes eaux permet d'éviter le départ des matières en suspension avec les eaux sortant de la fosse et le colmatage du dispositif de traitement. Il contient de la pouzzolane (roche volcanique) ou des cassettes spécialement conçues à cet effet.



Préfiltre à pouzzolane

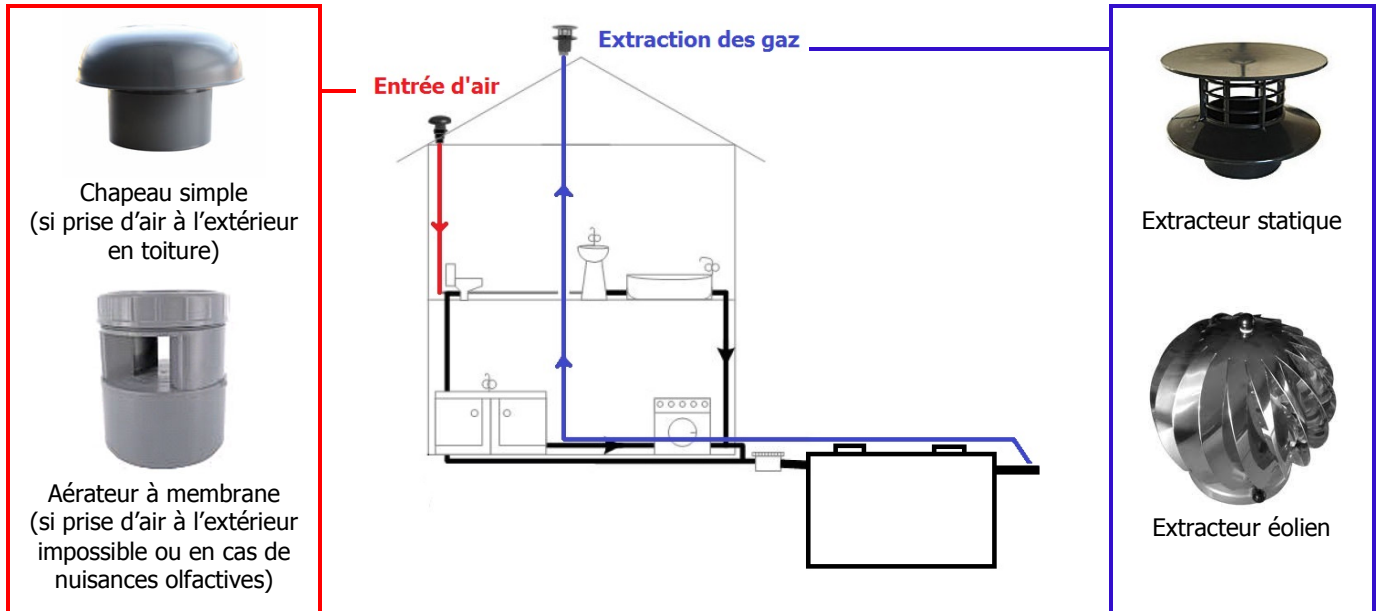


Préfiltre à cassette

- **La ventilation**

Le prétraitement génère des gaz de fermentation. Ils doivent être évacués par une extraction efficace pour éviter les nuisances et les risques de corrosion des ouvrages en béton. Elle se compose :

- d'une ventilation primaire : l'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'à l'air libre depuis l'amont des ouvrages.
- d'une extraction des gaz : le piquage pour l'extraction se fait après la fosse et avant le système de traitement (sur la canalisation d'écoulement). Sa sortie, constituée d'un extracteur statique ou éolien, est placée au-dessus des locaux (limite du faîtage).



- **Canalisations**

Le diamètre des canalisations sera d'au moins 100 mm. Les canalisations ne doivent pas présenter de coudes à 90°.

Canalisations type CR 4 en PVC en conditions normales.

Canalisations type CR 8 en PVC sous zone de passage, voirie.

Pente supérieure à 2 % pour les eaux brutes entre l'habitation et la fosse toutes eaux.

Pente supérieure à 0,5 % pour les eaux claires après la fosse toutes eaux.

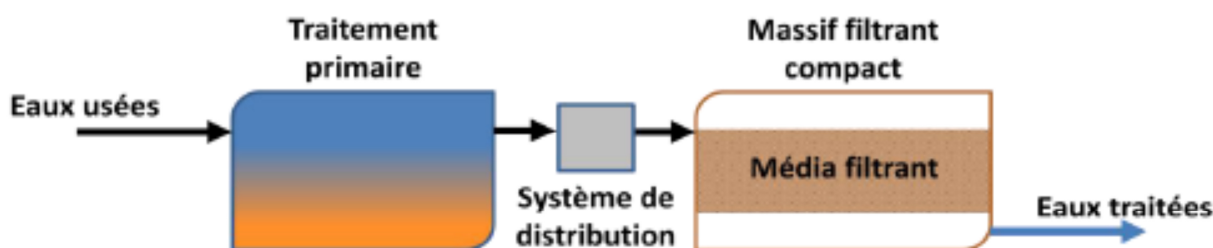
Pente supérieure à 0,5 % pour les eaux traitées après le filtre compact.

Mettre en place un grillage avertisseur marron 30 centimètres environ au-dessus des canalisations.

- **Le traitement : les filtres compacts**

Le principe de ce procédé repose sur l'utilisation d'un média filtrant comme système épurateur, permettant le développement de l'activité bactérienne. Les eaux usées percolent dans le média puis sont récupérées au fond du dispositif. Le média est disposé soit dans un caisson étanche soit dans une fouille rendue étanche à l'aide d'un film étanche ou d'une géomembrane soit dans un bassin en béton banché. Il peut être constitué de sable, sable et graviers, de zéolithe, de copeaux noix de coco, de laine de roche, d'écorce de pin, de fibres naturelles organiques, de coquilles de noisettes, de billes d'argile, de plaquettes de bois, d'un produit de synthèse.

Pour des renseignements précis concernant les filtres compacts, il convient de demander le guide d'utilisation au fabricant, au dépositaire ou au revendeur. Les agréments (noms, références des produits...) et les guides d'utilisation sont également disponibles à l'adresse suivante : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr rubrique Entreprises puis Dispositifs de traitement agréés.



Liste exhaustive des produits agréés à la date d'édition du rapport :

Filtres caissons

| Média filtrant | Fabricant | Nom du produit | Dépositaires/revendeurs (Liste non exhaustive) | N° téléphone | Capacité en EH |
|------------------------------|-------------------------|---|--|--|----------------------------|
| Copeaux de noix de coco | PREMIER TECH AQUA | ECOFLO POLYETHYLENE, POLYESTER OU BETON | FRANS BONHOMME, PUM PLASTIQUE, H TUBE | | 5 → 20 5 → 20 5 → 20 |
| Copeaux de noix de coco | PREMIER TECH AQUA | KOKOPUR | FRANS BONHOMME, PUM PLASTIQUE, H TUBE | | 5 → 10 |
| Copeaux de noix de coco | STRADAL | STRATEPUR, EPURBA COMPACT | H TUBE, POINT P | | 4 → 20 4 → 20 |
| Copeaux de noix de coco | PUROTEK | COCOLIT | CLAIREPUR | 02.96.31.31.64 | 5 → 9 |
| Copeaux de noix de coco | FCI AQUA TECHNOLOGY | ECOFLO MAXI COCONNING | | | 6 |
| Fibre de noix de coco | TRICEL | SETA | TRICEL - M. MARCHAND | 06.31.84.20.09 | 4 → 18 |
| Coquilles de noisettes | SIMOP | BIONUT | PUM PLASTIQUE, H TUBE, FRANS BONHOMME, QUEGUINER | | 5 → 20 |
| Coquilles de noisettes | HYDREAL | HYDROFILTRE | | | 5 → 20 |
| Ecorces de pin | EPARCO | BOXEPARCO | EPARCO - M. PERRET | 06.98.52.15.36 | 4 → 12 |
| Fibres naturelles organiques | ELOY WATER | X-PERCO | AQUARANA | 02.96.71.06.03 | 5 → 20 |
| Laine de roche | BIOROCK | BIOROCK MONOBLOCK ECOROCK | PUM PLASTIQUE, H TUBE | | 5 → 10 4 → 6 6 → 20 |
| Laine de roche | ASSAINISSEMENT AUTONOME | COMPACT'O, ECOPACT'O | ASSAINISSEMENT AUTONOME | 03.20.32.91.46 | 4 → 16 5 |
| Média synthétique | BREIZHO | CLEARFOX NATURE | BREIZHO | 02.96.44.46.47 06.80.26.88.60 06.89.37.53.36 | 4 → 15 |

| | | | | | |
|--------------------------------|-------------------------|--|--|----------------------------------|---------|
| Média synthétique | SOTRALENTZ | ACTIFILTRE QR | PUM PLASTIQUE, FRANS BONHOMME, H TUBE | | 5 -> 20 |
| Média synthétique | STOC ENVIRONNEMENT | BRIO Filtre compact | FRANS BONHOMME | | 5 -> 20 |
| Média synthétique | NASSAR TECHNO GROUP | N ECO | | | 5 -> 18 |
| Laine de roche + écorce de pin | PHYTOPLUS ENVIRONNEMENT | STEPURFILTRE | FRANS BONHOMME | | 5 -> 20 |
| Argile expansée | EPUR | BIOFRANCE PASSIVE BIOFRANCE ROTO PASSIVE | BRETAGNE EPUR - M. SIMON | 02.98.67.67.23 07.88.35.25.42 | 6 -> 20 |
| Minéraux | SEBICO | BIOMERIS | PUM PLASTIQUE, DENIS MATERIAUX, H TUBE | | 4 -> 20 |
| Zéolithe | EPARCO | FILTRE A ZEOLITHE | EPARCO - M. PERRET | 06.98.52.15.36 | 5 -> 20 |
| Zéolithe | OUEST ENVIRONNEMENT | COMPACTODIFFUSEUR | M. LE BRIS | 06.82.76.30.43 | 5 -> 20 |
| Zéolithe | SIMOP | ZEOMOP | PUM PLASTIQUE, FRANS BONHOMME, H TUBE | | 5 |
| Zéolithe | STOC ENVIRONNEMENT | ZEOFILTRE | STOC ENVIRONNEMENT | 04.94.27.87.27 | 5 |
| Zéolithe | COC ENVIRONNEMENT | COC - ZEOLITHE | FRANS BONHOMME | | 5 |

Recommandations d'entretien

Après son installation, votre système d'assainissement non collectif ne doit pas être oublié. L'ensemble des regards doivent rester accessibles afin de faciliter l'entretien des ouvrages. Cet entretien sera la meilleure garantie d'un bon fonctionnement de votre installation et assurera sa longévité. Voici quelques conseils et précautions à prendre pour entretenir votre système d'assainissement.

- La fosse septique toutes eaux

Une vidange de la fosse devra être réalisée lorsque le niveau des boues sera supérieur à la moitié de la hauteur sous fil d'eau.

Les produits toxiques tels que les huiles usagées de vidange, les colles, peintures, ne doivent jamais être dirigés vers un système d'assainissement. Les produits d'entretien tels que la javel, détergents, etc., doivent être utilisés raisonnablement. En cas d'utilisation excessive, ces produits altéreront les bactéries dont le rôle est d'assurer l'épuration par la consommation de la matière organique. L'utilisation des activateurs biologiques n'est pas obligatoire mais peut être recommandée en cas d'absence prolongée dans le logement (habitat secondaire) afin de réactiver le système bactérien à l'intérieur de la fosse ou en cas de traitement prolongé et intensif aux antibiotiques.

- Le préfiltre

Le préfiltre intégré ou non doit être inspecté annuellement et nettoyé si nécessaire : retirer le matériau filtrant de son emplacement et le nettoyer à l'eau claire. Attention à ne pas relarguer les eaux de lavage vers le dispositif en aval (risque de colmatage). Changer le matériau filtrant si nécessaire.

- Les filtres compacts

Un changement du média filtrant est nécessaire pour certains produits. Fréquence recommandée :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| Filtres à laine de roche | 4 à 10 ans |
| Filtre à écorces de pin | 10 ans |
| Filtre à coquilles de noisette | 10 ans |
| Filtres à copeaux de noix de coco | 10 à 15 ans |
| Filtres à zéolithe | 25 ans |
| Filtre à bille d'argile expansée | 30 ans |
| Filtre minéral | 15 ans |

Un complément régulier de média filtrant est nécessaire pour d'autres produits. C'est le cas pour le filtre à fibres de noix de coco qui nécessite un ajout régulier correspondant sur 15 ans à environ 50% du volume du média. Le filtre à base de plaquettes de bois et de lombrics nécessite quant à lui un renouvellement annuel des plaquettes et des lombrics.

Concernant le filtre possédant un média synthétique, un simple rinçage du média sera nécessaire en cas de colmatage.

Selon les filtres compacts, d'autres modalités d'entretien sont recommandées ou nécessaires (se reporter aux prescriptions techniques de l'installateur ou du fabricant).

Il est généralement possible de souscrire un contrat d'entretien auprès du fabricant ou d'un délégataire.

- Le point de rejet des dispositifs drainés

En cas d'évacuation des eaux traitées vers le milieu récepteur (fossé, cours d'eau), il est conseillé :

- De surveiller le bon écoulement de l'effluent dans la conduite d'évacuation.
- De contrôler que le niveau d'eau dans le fossé ne dépasse pas le point de rejet surtout en temps de pluie d'où la mise en place d'un clapet anti retour en bout de canalisation de rejet.
- D'entretenir le bon écoulement du milieu récepteur : il ne faut pas que les effluents stagnent à proximité du rejet.

REMARQUES

Il est nécessaire de conserver les bons de vidanges et/ou attestations d'entretien et des opérations de maintenance. Ces documents vous seront demandés par le technicien du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui contrôlera votre installation de manière périodique.

Certaines opérations d'entretien peuvent être réalisées par le propriétaire (nettoyage périodique du bac dégraisseur ou du préfiltre par exemple). En revanche, les opérations de vidange ne peuvent être réalisées que par un vidangeur spécialisé.

Tableau comparatif synthétique des filières agréées

Les informations sont issues des guides utilisateurs des fabricants et des publications au journal officiel.

➤ Les Filtres compacts - filtres caissons :

| | Capacité de traitement en EH | Intermittence | Emprise minimale au sol en m ² | Installation possible avec nappe d'eau | Différence entrée et sortie d'eau en cm | Consommation d'électricité par jour | Profondeur ouvrages en cm | Vidange des boues à capacité maxi | Poids à vide (élément le plus lourd) en Kg | Matériaux éléments cuve | Hauteur max de remblais sur ouvrage (1) en cm | Coût moyen estimé sur 15 ans investissement + fonctionnement (info constructeur, sauf précision contraire) en euros TTC | Coût mensuel (moyenne cout mini maxi du dessus) en euros TTC |
|---|------------------------------|---------------|---|--|---|--|---------------------------|-----------------------------------|--|-------------------------|---|---|--|
| COMPACT'O ST 2 | de 4 à 6 | Possible | 5 | non | 109 | 0 kwh sauf si poste de relevage | de 165 à 195 | de 3 à 4 ans | 335 | PEHD | 60 | de 9 819 à 35 624 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien | 54,5 à 197,9 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien |
| COMPACT'O ST (type S et R) | de 4 à 16 | Possible | de 8 à 28 | oui | 115 | 0 kwh sauf si poste de relevage et/ou ventilation électrique | 205 | de 1,5 à 4 ans | de 220 à 400 | PEHD | 50 | de 9 819 à 35 624 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien | 54,5 à 197,9 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien |
| ECOPACT'O (type S et R) 5 EH | 5 | Possible | 4,5 | Oui | 124 | 0 kwh sauf si poste de relevage et/ou ventilation électrique | 205 | 18 | de 170 à 285 kg | PEHD | 50 | de 10064 à 12044 en fonction du contrat d'entretien | de 56 à 67 en fonction du contrat d'entretien |
| EPURFIX polyéthylène | de 5 à 20 | Possible | de 10 à 20 | oui | 120 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 152 | de 20 à 24 mois | 400 | PE | 30 | de 10 677 à 32 265 selon la capacité | de 59,3 à 179,2 selon la capacité |
| ECOFLO polyester et polyester maxi | 4 à 20 | Possible | de 4 à 22 | oui | minimum 140 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 190 | de 18 à 27 mois | 748 | PRV | 50 | de 12 612 à 29 005 selon la capacité et le modèle | de 70 à 161,1 selon la capacité et le modèle |
| ECOFLO Béton | de 4 à 20 | Possible | de 8 à 22 | oui | 107 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 157 | de 18 à 30 mois | 2005 | béton | 50 | de 10 677 à 35 515 selon la capacité | de 59,3 à 197,3 selon la capacité |
| ECOFLO polyéthylène | de 4 à 20 | Possible | de 8 à 23 | oui | 109 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 141 | de 18 à 26 mois | 420 | PE | 30 | de 9 377 à 30 305 selon la capacité | de 52,1 à 168,4 selon la capacité |
| Filtre à Zéolithe EPARCO | 5 à 20 | Possible | de 11 à 45 | oui | 72 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 86 | de 5 à 10 ans | mini 500 | PRV | 50 | 10 228 (modèle 5 EH) | 56,8 |
| BIOROCK D | de 5 à 10 | Possible | de 4 à 7 | non | 114 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 210 | de 18 à 24 mois | de 186 à 297 | PEHD | 60 | de 11 783 à 21 098 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien | de 65,5 à 117,2 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien |

EF - 2019.03.13 – PONTIVY COMMUNAUTE - CREDIN

EURL DIAG ODICEE 15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY Tél : 02.97.08.79.34
47 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC Tél : 02.96.28.23.60

e-mail : diag.odicee@eau-dicee.com

| | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-----------|----------|---------------|-----|------------------------------|--|--------------|-----------------|----------------|------------------|------------|--|---|
| BIOROCK D-R et D-XL 10 | de 5 à 10 | Possible | de 4 à 7 | oui | 114 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 210 | de 18 à 24 mois | de 197 à 323 | PEHD | 45 | de 11 783 à 21 098 selon la capacité et le modèle | de 65,5 à 117,2 selon la capacité et le modèle |
| BIOROCK MONOBLOCK | de 4 à 6 | Possible | 3,35 à 4,55 | oui | 113 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 208 | 20 mois | | PEHD | 45 | 9 952 (modèle 4 EH) avec contrat d'entretien | 55,2 |
| STRATEPUR mini & mega CP | de 5 à 20 | Possible | de 4,3 à 17,2 | oui | 143 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 190 | de 20 à 48 mois | | Compo | 50 | de 13 250 à 30 250 selon la capacité | 73,6 à 168,1 selon la capacité |
| STRATEPUR maxi CP | de 5 à 17 | Possible | de 5,6 à 21,6 | oui | 140 | 0 kwh sauf si poste de relevage | mini 190 | 20 mois | | PRV | 50 | 12 825 (modèle 5 EH) | 71,3 |
| EPURBA COMPACT | de 4 à 20 | Possible | de 3,4 à 24,3 | oui | 106 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 157 | 32 mois | 2500 | Compo | 50 | 11 595 (modèle 5 EH) | 64,4 |
| Compactodiffuseur à Zéolithe | de 5 à 20 | Possible | de 14 à 30 | oui | 80 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 242 | de 3 à 4 ans | de 500 à 4600 | PEHD ou béton | de 30 à 60 | de 9 725 à 23 363 selon la capacité | de 54 à 129,8 selon la capacité |
| KOKOPUR | de 5 à 10 | Possible | de 11 à 17 | oui | variable (poste de relevage) | de 0,06 à 0,12 kwh | 185 | de 20 à 25 mois | 2195 | PE ou béton | 30 | de 10 566 à 18 633 selon la capacité | de 58,7 à 103,5 selon la capacité |
| X-Perco France QT 5 EH | 5 | Possible | 9,5 | oui | 145 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 175 | 9 mois | 1170 | PE | 45 | de 10 737 à 13 167 en fonction du contrat d'entretien | de 59,65 à 73,15 en fonction du contrat d'entretien |
| X-Perco C-90 | de 5 à 20 | Possible | de 11 à 72 | Oui | de 140 à 144 | 0 kwh sauf si poste de relevage | de 149 à 265 | de 9 à 13 mois | de 4300 à 5700 | béton | 80 | de 8 412 à 28 083 en fonction du contrat d'entretien et de la capacité | de 46,7 à 156,01 en fonction du contrat d'entretien et de la capacité |
| ClearFox nature | de 4 à 8 | Possible | de 6 à 9 | oui | 140 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 171 | de 9 à 12 mois | mini 170 | PE | 70 | de 9 086 à 11 233 selon la capacité | de 50,47 à 62,4 selon la capacité |
| BOXEPARCO | de 4 à 12 | Possible | de 11,3 à 28 | oui | 75 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 156 | de 22 à 42 mois | 1400 | PEHD | de 25 à 50 | de 8 383 à 19 804 selon la capacité | de 46,6 à 110 selon la capacité |
| COCOLIT | de 5 à 9 | Possible | de 9 à 15 | oui | 70 | de 0,04 à 0,26 Kwh en fonction de la pompe | 250 | de 16 à 24 mois | 3100 | PE ou béton | de 0 à 50 | de 11 126 à 15 258 selon la capacité | de 61,8 à 84,8 selon la capacité |
| BIONUT | de 5 à 20 | Possible | de 14 à 58 | oui | 129 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 285 | de 18 à 24 mois | | PE ou PEHD | 30 | de 7586 à 22855 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien | de 42 à 127 selon la capacité, le modèle et le contrat d'entretien |
| ECOFLO MAXI COCOONING | 6 | Possible | 9,5 | Non | 169 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 174 | 25 | 690 | PE et PRV | 50 | de 11 815 à 14 058 en fonction du contrat d'entretien | de 66 à 78 en fonction du contrat d'entretien |
| SETA | de 4 à 18 | Possible | 2,62 à 10,82 | oui | 199 | 0 kwh sauf si poste de relevage | 199 | 9 à 48 mois | 250 à 1250 | PRV, PE et béton | 81 | 11445 à 27031 avec contrat d'entretien selon modèle de la FTE | de 150 à 164 avec contrat d'entretien selon modèle |

EF - 2019.03.13 – PONTIVY COMMUNAUTE - CREDIN

EURL DIAG ODICEE 15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY Tél : 02.97.08.79.34
47 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC Tél : 02.96.28.23.60

e-mail : diag.odicee@eau-dicee.com

| | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|----------|--------------|-----|----|---------------------------------|--|---------------|-------------|----------|--|--------------|
| ECOFLO polyéthylène PE2 | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 18 à 26 mois | PE | | 8816 (5EH) sans contrat | 48,9 |
| ECOFLO béton S2 | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 18 à 30 mois | Béton | 50 | 9305 (5EH) sans contrat | 52 |
| BIOFRANCE PASSIVE OU ROTO PASSIVE | de 6 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 18 à 23 mois | Béton et PE | 80 50 | 9754 (6EH) avec contrat | 54,2 |
| STEPURFIXE | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 13 à 17 mois | PE | 30 | 6905 (5EH) sans contrat 8780 (5EH) avec contrat | 38,4 48,8 |
| ACTIFILTRE QR | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 18 à 25 mois | PE | 60 | 9376 (5EH) sans contrat | 52 |
| BRIO FILTRE COMPACT | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 18 à 25 mois | PE | 60 | 7380 (5EH) sans contrat | 41 |
| BIOMERIS | de 4 à 20 | Possible | de 4,3 à 7,2 | Oui | 94 | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 26 mois (5EH) | PE, béton | 60 | 6754 (5EH) sans contrat 7879 (5EH) avec contrat | 37,5 43,8 |
| N-ECO | de 5 à 18 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 9 à 12 mois | PE | 80 | | |
| HYDROFILTRE | de 5 à 20 | Possible | | Oui | | 0 kwh sauf si poste de relevage | | 29 mois (5EH) | PEHD | 30 | 6672 (5EH) sans contrat | 37 |

(1) = y compris charge piétonne

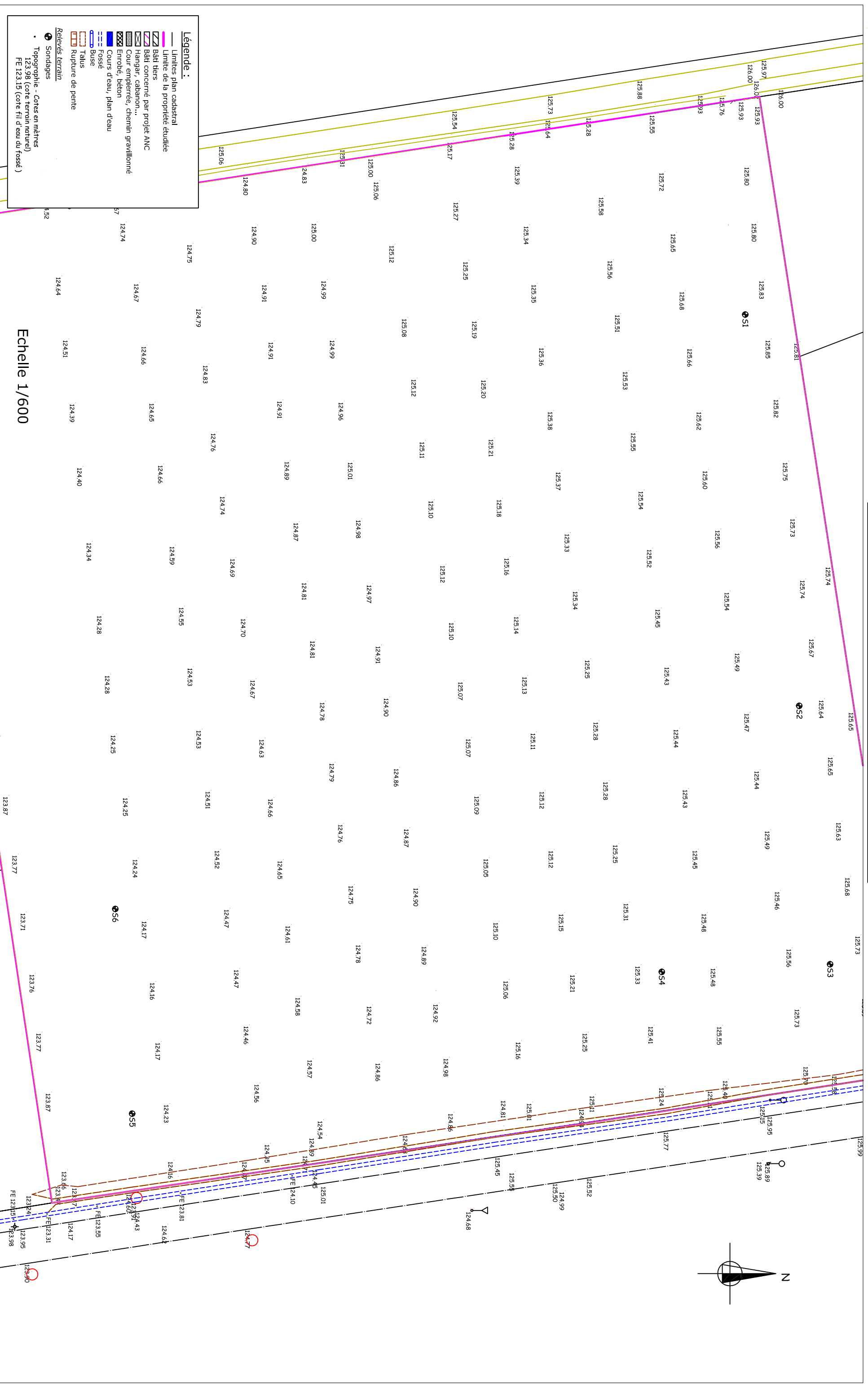
EF - 2019.03.13 – PONTIVY COMMUNAUTE - CREDIN

EURL DIAG ODICEE 15 quai du Couvent - 56300 PONTIVY Tél : 02.97.08.79.34
47 rue Notre Dame 22600 LOUDEAC Tél : 02.96.28.23.60

e-mail : diag.odicee@eau-dicee.com

Plan d'implantation des sondages et des points de niveau

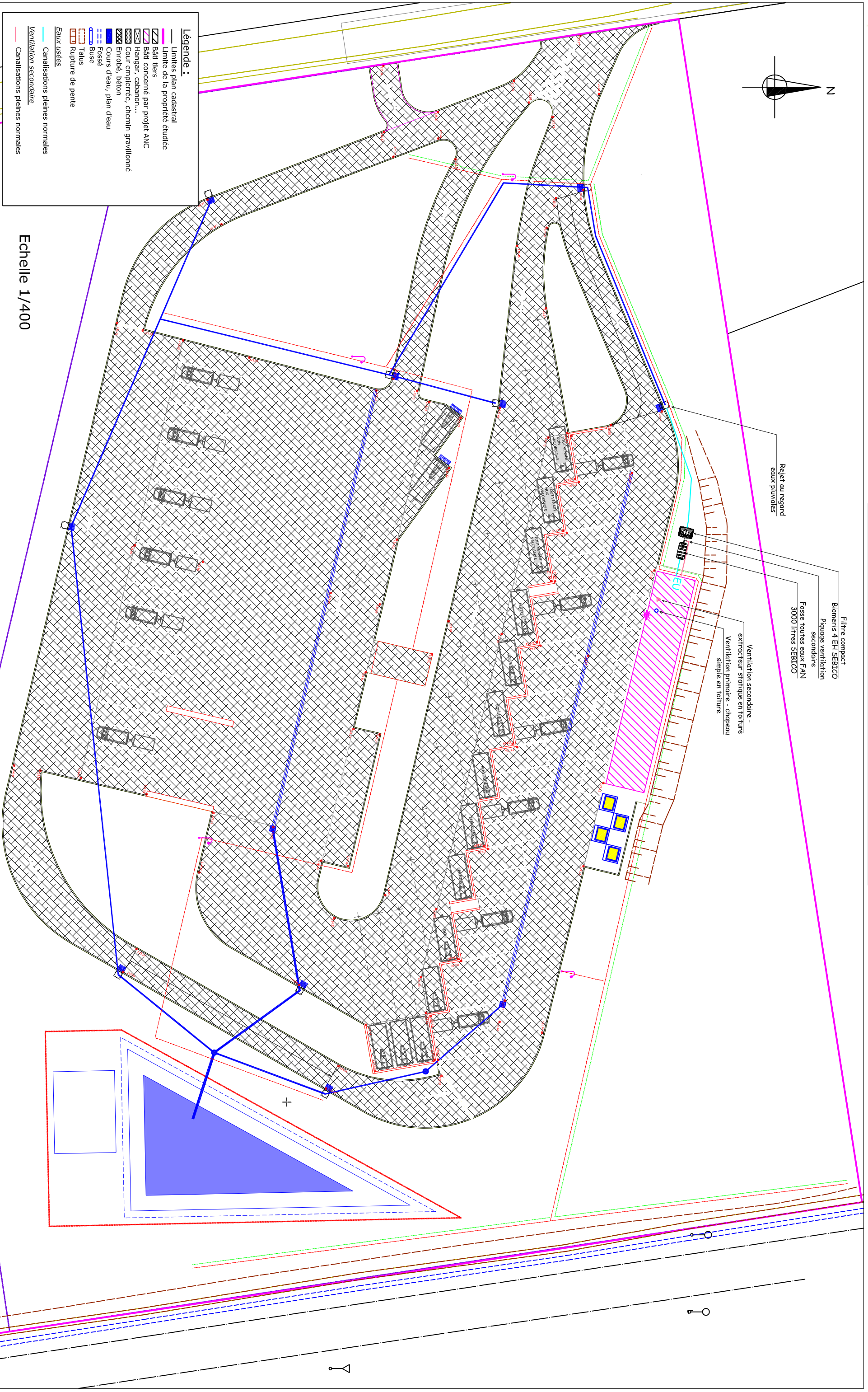
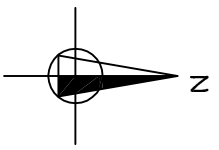
PONTIVY COMMUNAUTE - KERORIEN - CREDIN



Echelle 1/600

Plan d'implantation de l'installation

PONTIVY COMMUNAUTE - KERORIEN - CREDIN



Filtre compact
 Biomiris 4 EH SEBICO
 Piquage ventilation
 secondaire
 Fosse toutes eaux FAN
 3000 litres SEBICO
 Rejet au regard
 eaux pluviales
 Ventilation secondaire -
 extracteur statique en toiture
 Ventilation primaire - chapeau
 simple en toiture

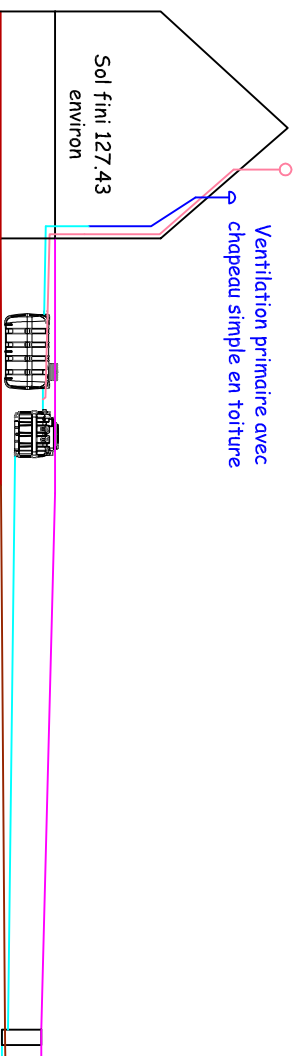
Légende :

- Limites plan cadastral
- Bâti tiers
- Bâti concerné par projet ANC
- Hangar, cabanon...
- Cour empierrée, chemin gravillonné
- Enrobé, béton
- Cours d'eau, plan d'eau
- Fossé
- Buse
- Talus
- Rupture de pente
- Eaux usées
- Canalisations pleines normales
- Ventilation secondaire
- Canalisations pleines normales

Echelle 1/400

SORTIE UNIQUE EAUX USEES

Ventilation secondaire de la fosse toutes eaux
avec extracteur statique en toiture



Fosse toutes eaux Filtre compact
3000 litres FAN Bioméris 4 EH
SEBICO SEBICO

Rejet au réseau eaux pluviales

| | | | | | | |
|-----------------|--------------|--------|------------------|--------|-------|------------------|
| Distance | 2.50 | 2.55 | 0.50 | 1.61 | 18.00 | |
| Terrain naturel | | 125.64 | | 125.66 | | 125.78 |
| Terrain fini | | 127.43 | | 127.43 | | 126.98 |
| Fil d'eau | 127.13 * | 127.08 | 127.05 127.04 | 126.13 | | 125.88 125.68 |
| Fond de fouille | | | | | | |
| Pente | Mini Maxi | 2 % | 0.5 % | | 0.5 % | |

Remarques :

- Les cotes sont exprimées en mètres
- (*) Cote fil d'eau de sortie estimée